



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
01.07.75		01.07.75

1. Dénomination de la fonction Ingénieur/ingénieure chargé(e) de missions techniques	Code fonction 1.05.004
2. But de la fonction Etudier les problèmes posés par les missions techniques concernant, par exemple, l'amélioration de l'infrastructure et de la superstructure du réseau routier et des canalisations. Collaborer à la rédaction de réglementations et de législations nouvelles. Adapter les critères de base servant à l'établissement des budgets, en fonction des fluctuations économiques.	
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la prise de connaissance des besoins et des directives des supérieurs, de la législation et de la normalisation y relative; - l'étude de documents spécialisés se rapportant aux problèmes concernés dans le but d'utilisation, - la participation à des réunions de travail, l'examen de recherches et d'essais en laboratoire, la recherche de nouvelles techniques, réglementations et prescriptions; le choix des solutions à retenir en tenant compte des impératifs économiques; - l'élaboration de directives à l'usage des services publics et privés; - le contrôle de la qualité des fournitures et de l'exécution des travaux, ainsi que le comportement à long terme des structures construites; - les rapports avec les services juridiques en qualité d'expert, lors de différends pouvant survenir entre les maîtres d'oeuvre et les constructeurs ou réalisateurs; - l'établissement des critères techniques et économiques de base pour la programmation à long terme de l'entretien et de la réfection des routes; - le contrôle des hausses dans la construction; - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques. 	

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	L	D	J	A	H	Cl. max. 19
Points	50	15	57	5	50	Total 177